



PROTOCOLE DE RETOUR AU SPORT- COVID-19

Dernière mise à jour : 21 décembre 2020 (mises à jour en rouge)

SITUATION ACTUELLE

Alors que la pandémie de la COVID-19 continue d'évoluer au Canada, nous sommes tous touchés et confrontés à des moments très particuliers. En ces temps difficiles, Canada Snowboard et les associations provinciales/territoriales de snowboard se sont engagées à assurer la santé et le bien-être de notre communauté de snowboard.

La capacité à respecter les directives gouvernementales n'est pas la seule considération à prendre en compte avant de reprendre les activités. Nous partageons votre désir de revenir à l'entraînement, cependant, nous encourageons vivement tous les clubs et organisateurs à bien comprendre les directives et à créer leurs propres plans détaillés et solides avant de reprendre l'entraînement.

Le protocole de retour au sport - COVID-19 a été créé pour aider Canada Snowboard, ses clubs et ses Associations Provinciales membres à reprendre l'entraînement de la manière la plus sécuritaire possible. Comme la situation de la COVID-19 continue d'évoluer à travers le pays, et entre les différentes provinces/territoires, ce protocole de retour au sport continuera d'être un document vivant qui sera adapté et mis à jour selon les besoins.

Dans certains cas, un club membre de Canada Snowboard peut avoir son propre protocole/politique de retour au sport COVID-19. Dans ce cas, le protocole de retour au sport COVID-19 de Canada Snowboard remplacera toute politique ou tout protocole du club.

PROCESSUS DE SANCTION DES ENTRAÎNEMENTS / ACTIVITÉS / ÉVÉNEMENTS

1. Compléter la demande de sanction :

Soumettez une demande de sanction d'entraînement, [d'activité ou d'événement à Canada Snowboard via la plateforme SnowReg](#). Avant de faire la demande de sanction, veuillez vous familiariser avec l'annexe A : Éléments clés à prendre en considération avant de déposer une sanction.

2. Respecter les règles des autorités gouvernementales locales et de la santé publique :

Avant de poursuivre une demande de sanction, l'association provinciale/Club DOIT vérifier auprès des autorités locales ses processus spécifiques de « retour à l'activité » afin de s'assurer que l'activité pour laquelle la sanction est demandée est conforme aux règlements en vigueur. Selon le niveau de l'activité sanctionnée, l'Association canadienne des sports d'hiver (CSA), Canada Snowboard et/ou votre association provinciale peuvent demander une confirmation écrite de l'approbation de votre gouvernement local et/ou de la santé publique.

3. Compléter et soumettre la grille d'évaluation et d'atténuation des risques de Canada Snowboard

Vous devez compléter une grille d'évaluation et d'atténuation des risques des clubs pour toutes les demandes de sanction « générale » des clubs que ce soit pour des entraînements sur et hors-piste. Une grille supplémentaire d'évaluation et d'atténuation des risques est requise pour chacune des demandes de sanction spéciales suivantes (une évaluation par activité) :

- Camp d'entraînement dans la province/le territoire
- Camp d'entraînement hors province/territoire/pays
- Entraînement sur trampoline
- Entraînement sur sac gonflable (Air Bag)
- Entraînement sur pente sèche



- Entraînement sur rampe d'eau
- Organisation d'événement

Les instructions sont incluses dans le document, mais elles sont aussi résumées ci-dessous :

- Complétez l'étape 1 : Évaluation initiale des risques dans l'onglet « Évaluation des risques ». Ces six questions permettront d'analyser le risque global de votre activité.
- Si nécessaire, complétez l'étape 2 : Évaluation modifiée des risques dans l'onglet « Évaluation des risques ». Ces six questions vous aideront à analyser de nouveau le risque global de votre activité. Les clubs doivent fournir des informations complémentaires sur la manière dont ils vont atténuer le risque.
- Si votre activité est classée dans la catégorie de risque « faible » ou « modéré » (niveaux 0 à 4), vous devrez remplir l'onglet « Liste de vérification ».
- Si votre activité est classée dans la catégorie de risque « élevé » ou « très élevé » (niveaux 5 ou 6), votre activité ne sera pas sanctionnée et ne sera donc pas couverte par l'assurance de Canada Snowboard.

4. Compléter et soumettre le document de planification de camp à l'extérieur du pays/province/territoire

REQUIS UNIQUEMENT POUR CEUX QUI DEMANDENT UNE SANCTION POUR UN CAMP À L'EXTÉRIEUR DU PAYS/PROVINCE/TERRITOIRE

Le document de planification de camp à l'extérieur du pays/province/territoire (Annexe E) est requis et doit être complété pour tout entraînement dans un lieu exigeant que les athlètes se déplacent à l'extérieur de leur province/territoire de résidence. Une lettre/confirmation écrite des autorités locales du pays/province/territoire où l'équipe/athlètes se déplacent est requise, confirmant qu'ils ont la permission de voyager/s'entraîner.

Sanctions Pour les Activités Hors Canada" (annexe F) pour décrire le voyage de tous les membres de l'équipe et leurs niveaux d'assurance PASS/ d'assurance confirmés

5. Évaluation de l'association provinciale/Canada Snowboard/CSA

Après que votre association provinciale et Canada Snowboard aient approuvé la demande de sanction, celle-ci sera envoyée à l'Association canadienne des sports d'hiver (CSA) pour approbation finale.

6. Approbation de la demande et mise à jour de l'évaluation des risques

Dès que la demande de sanction et la grille d'évaluation et d'atténuation des risques auront été approuvées, votre association provinciale communiquera avec vous pour vous en informer. Il est de la responsabilité de votre club de veiller à ce que l'évaluation des risques soit régulièrement revue et réévaluée pendant la phase de planification et mise à jour immédiatement avant le passage à la phase opérationnelle, en particulier à la lumière de l'évolution rapide de la pandémie. Canada Snowboard / votre association provinciale a le droit de demander la version la plus à jour de votre grille d'évaluation et d'atténuation des risques et peut en faire la demande à tout moment. Assurez-vous que la version la plus récente est sauvegardée dans un endroit sûr et qu'elle peut être demandée à tout moment par Canada Snowboard / votre association provinciale ou les autorités de santé publique.

7. L'entraîneur-chef doit comprendre et rester informé sur la COVID-19

Le responsable du club et les entraîneurs (et les athlètes le cas échéant) doivent lire et comprendre l'annexe B et les ressources appropriées énumérées à l'annexe D. Le cas échéant, ils doivent mettre les informations requises à la disposition des participants avant l'activité.

8. Formulaire de consentement du participant

Il est de la responsabilité du club/association provinciale qui soumet la demande de sanction de s'assurer que tous les participants à l'entraînement/activité/événement ont rempli le formulaire de consentement. Les participants DOIVENT lire, accepter et signer le formulaire de consentement



figurant à l'annexe B. Dans le cas où un club/association provinciale a son propre formulaire de consentement, qui a été approuvé préalablement par Canada Snowboard, celui-ci peut être utilisé à la place de l'annexe B. Toutefois, les mêmes exigences s'appliquent. Vous devez faire remplir votre formulaire de consentement à tous les participants et le sauvegarder. Ce formulaire doit être rempli par tous les participants au début de chaque camp d'entraînement ou événement. Il appartient au club/association provinciale qui soumet la demande de sanction de s'assurer qu'il conserve ces formulaires de consentement en lieu sûr et que Canada Snowboard / votre association provinciale ou les autorités de la santé publique peuvent en faire la demande à tout moment.

Au début de chaque journée d'entraînement, il appartient à l'entraîneur/administrateur qui dirige le camp de tenir un registre de tous les participants au camp/compétition chaque jour et de vérifier auprès de tous les athlètes qu'ils se sentent bien, sans nouveaux symptômes liés à la COVID-19. Un modèle à utiliser par les entraîneurs/administrateurs principaux pour ce suivi est inclus dans l'annexe C.

PENDANT ET APRÈS L'ACTIVITÉ SANCTIONNÉE

LE PARTICIPANT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES PENDANT L'ACTIVITÉ/ÉVÉNEMENT OU LA FORMATION SANCTIONNÉS

1. Rappelez aux participants, au début de l'activité/événement ou de la formation sanctionnés, qu'ils peuvent partir à tout moment ou venir vous voir en privé, s'ils ne se sentent pas bien, s'ils ont l'impression d'avoir développé des symptômes énumérés dans le questionnaire d'auto-déclaration, s'ils ont l'impression d'avoir été exposés à la COVID-19 ou s'ils se sentent en danger.
2. Si une personne est gravement malade, par exemple si elle éprouve des difficultés respiratoires, une perte de conscience ou autre, appelez une ambulance ou demandez à la personne de se faire soigner, selon le cas. Conformément aux pratiques habituelles, un équipement de protection individuelle (EPI) approprié doit être porté lors de la prise en charge de toute personne nécessitant une assistance, référez-vous aux directives de la santé publique de votre province concernant les premiers secours ou l'assistance pendant la pandémie.
3. Suivre les lignes directrices de la santé publique de la région/province.
4. Demandez au participant de :
 - a. Quitter pour la maison
 - b. Contacter l'autorité de santé publique pour déterminer s'il faut ou non se faire tester et quelles mesures prendre, le cas échéant.
 - c. Faire un suivi concernant le résultat du test COVID-19 positif ou négatif. Cela ne peut pas être obligatoire, cependant, s'ils ne veulent pas partager les résultats du test, ils ne peuvent pas retourner à l'activité/événement ou à la formation.
 - d. Il n'est pas nécessaire d'annuler l'activité/événement ou la formation, sauf si vous ne vous sentez pas à l'aise à poursuivre.
 - e. Garder un registre de l'heure et de la date du départ du participant de l'activité/événement ou de la formation
 - f. Faire un suivi avec le participant le jour suivant pour s'assurer que l'autorité sanitaire a été informée
 - g. Après avoir parlé avec le participant, faites un suivi avec l'autorité sanitaire locale sur la manière de procéder
 - h. Informer le Canada Snowboard et l'Association provinciale
5. Si le participant reçoit un test positif, annuler immédiatement l'activité/événement ou la formation et suivre les directives de l'autorité sanitaire (c'est-à-dire : tous les participants sont testés, recherche des contacts, isolement, etc.).



6. Conseillez aux participants de :
 - a. Laver leurs vêtements dès qu'ils rentrent chez eux.
 - b. D'être à l'affût de leur condition médicale pour détecter les symptômes.
 - c. Suivre les conseils de la santé publique de la province (par exemple, mise en quarantaine ou auto-isolement à la maison pendant 14 jours)
7. Informez tous les participants que vous allez communiquer avec eux.
8. Avisez immédiatement Canada Snowboard et votre Association Provinciale.
9. Assurez-vous que l'aire d'activité/événement/entraînement et tout l'équipement utilisé sont nettoyés et désinfectés.

APRÈS L'ACTIVITÉ/ÉVÉNEMENT OU LA FORMATION SANCTIONNÉS

1. Le responsable de l'activité doit recueillir et tenir à jour des registres précis des participants, y compris les coordonnées. Les dossiers doivent comprendre une liste complète de toutes les personnes qui ont participé chaque jour à l'activité sanctionnée.
2. Suivre les lignes directrices sanitaires de la santé publique pour les délais de conservation des données collectées recueillies et la manière de les détruire.
3. À la fin de l'activité/événement ou de la formation, veuillez encourager les participants à informer l'autorité sanitaire locale et Canada Snowboard (Si les participants sont confortables à le faire) après l'activité/événement ou la formation si ce qui suit se produit :
 - a. Ils tombent malades.
 - b. Ils ressentent les symptômes de la COVID-19.
 - c. Ils découvrent qu'une personne avec laquelle ils ont été en contact avant l'activité a été testé positif à la COVID-19.
4. Indiquez que la confidentialité sera respectée.
5. Le respect de la vie privée en matière de santé doit être assuré. Bien que le responsable de l'activité puisse demander à la personne de l'informer d'un résultat positif au test COVID-19, il ne peut pas exiger que les participants l'informent.
6. Si des personnes ne souhaitent pas partager des informations, ou si vous n'êtes pas certain de la manière de gérer la situation, contactez la santé publique locale pour obtenir des conseils sur la façon de procéder.

RECHERCHE DES CONTACTS ET GESTION DES RÉSULTATS POSITIFS DES TESTS COVID-19, DE L'EXPOSITION OU DES SYMPTÔMES

1. Le responsable de l'activité ou l'organisateur de l'événement (coordonnateur Covid-19) doit immédiatement contacter la santé publique locale dès qu'il reçoit l'information qu'un participant ou un assistant (y compris les personnes présentes sur le lieu de la formation/activité/événement) répond à un des énoncés suivants :
 - a. A développé des symptômes de COVID-19.
 - b. Test positif à la COVID-19 avant, pendant ou après l'activité sanctionnée.
 - c. A découvert qu'une personne avec laquelle il était en contact avant a été testé positif à la COVID-19.
2. Le responsable de l'activité travaillera avec l'unité de santé publique pour compléter la liste des participants et les coordonnées.
3. Le responsable de l'activité suivra ensuite les recommandations de la santé publique sur la manière de procéder. Il peut s'agir de contacter les participants à l'activité sanctionnée ou la santé publique peut le faire. Le responsable de l'activité doit suivre les instructions de la santé publique pour s'assurer que tout est fait de manière appropriée et informer leur association provinciale et Canada Snowboard immédiatement pour les informer de la situation.



Annexe A : ÉLÉMENTS CLÉS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION AVANT DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SANCTION

1. FACTEURS DE RISQUE GÉNÉRAUX À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Il existe un certain nombre de facteurs, réels ou potentiels, qui doivent être pris en compte avant le retour à l'entraînement de groupe. Ces facteurs sont notamment les suivants:

- Restrictions régionales:
 - Restrictions provinciales/territoriales sur les activités ou les groupes d'activités (varient d'un pays à l'autre).
 - Dans certaines régions, les autorités peuvent imposer une amende pour les déplacements ou l'accès à une zone (routes du Québec, les parcs en Colombie-Britannique).
 - Si des membres de plusieurs provinces/territoires participent à l'activité, les règlements du gouvernement local, y compris ceux du ministère de la Santé, en vigueur dans chaque province/territoire d'où vient un athlète doivent être respectés (par exemple, si vous avez des athlètes qui se déplacent du Québec à l'Ontario pour un camp, les exigences du Québec et de l'Ontario doivent être respectées). Cela inclut le retour dans la province d'origine.
 - L'autorité sanitaire régionale détermine les activités qui peuvent avoir lieu dans sa région en fonction de la menace locale. Ces décisions sont généralement liées aux plans provinciaux par étapes. Voir l'annexe D pour les mises à jour spécifiques aux provinces et territoires.
- Restrictions de voyage:
 - Risque de contact au cours d'un vol ou en voiture.
 - Restrictions aux frontières - frontières fermées
 - Isolement - l'obligation de s'isoler pendant 14 jours avant de commencer une activité, puis pendant 14 jours supplémentaires au retour (ajouter 4 semaines à un camp)
- Risque de propagation aux coéquipiers et aux membres des communautés :
 - Il y a beaucoup à apprendre sur ce virus et sa propagation. Bien que nous ayons une compréhension de base, il existe un risque de transmission asymptomatique. Si une personne devait développer des symptômes au camp, tous les participants au camp seraient dans une position où ils devraient s'isoler (les entraîneurs aussi).
 - Prendre en considération le risque pour les communautés dans lesquelles l'équipe se rend pour s'entraîner.
- Accès au centre d'entraînement
 - Les centres d'entraînement n'étant pas considérés comme des services essentiels, les installations sportives (gymnases, centres de villégiature) ont été fermées par les gouvernements et seulement certains commencent à s'ouvrir, avec de nombreuses mesures de distanciation en place. Au fur et à mesure que les restrictions s'atténuent, d'autres pourront progressivement ouvrir avec des précautions strictes (distanciation, capacité réduite, etc.).
- Accès limité hébergement/restauration
 - Dans de nombreuses provinces/territoires, les hôtels sont soit fermés, soit utilisés par des travailleurs essentiels pour s'isoler de leur famille ; de nombreux restaurants proposent des services de livraison ou de ramassage, mais les attentes sont beaucoup plus longues que d'habitude. Ce n'est pas un facteur limitatif, mais il doit être pris en considération au moment de la planification d'un camp/voyage pour un événement.
- Interdiction de publication sur les réseaux sociaux
 - Si vous publiez sur les médias sociaux, veuillez faire preuve de discrétion en ce qui concerne la Covid-19. Au minimum, assurez-vous que vous exercez une distanciation physique dans vos fonctions et portez le masque dans les zones où le port de masque est obligatoire.



2. ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR LES ENTRAÎNEMENTS ET L'UTILISATION DES INSTALLATIONS :

Même si vous êtes en bonne santé et que le risque est faible, il est impératif que vous continuiez à suivre les lignes directrices des bonnes pratiques mises en place par les responsables locaux de la santé publique, notamment :

- Tous les demandeurs doivent lire, accepter et signer le formulaire de consentement figurant à l'annexe B.
- Le responsable des activités du club et les entraîneurs (et les athlètes le cas échéant) doivent lire et comprendre les informations fournies dans les ressources énumérées à l'annexe D.
- Soyez conscient de la manière de réduire la propagation du virus. Rester à la maison si vous présentez les symptômes du rhume ou de la grippe (fièvre, toux, éternuements, écoulement nasal, mal de gorge, fatigue)
- Si un participant a des questions, il doit demander des précisions à son association provinciale. –
- Mettre en place de bonnes mesures d'hygiène et de distanciation sociale
 - 2 mètres en marchant, prévoir une plus grande distance en courant ou en faisant du vélo
 - Soyez conscient de la disponibilité des toilettes et de vos habitudes (allez à la toilette avant de partir)
 - Lavage régulier des mains - au moins 20 secondes avec de l'eau et du savon
 - Évitez de vous toucher le visage
 - Toussez et éternuez dans votre coude
 - Désinfectez les surfaces fréquemment touchées
 - Pas de crachats
 - Les participants doivent, dans la mesure du possible, utiliser des gants pendant les activités ainsi qu'un couvre-visage (masque non médical, Buff, etc.)
 - Ne vous attendez pas à utiliser les toilettes de l'établissement de formation (allez-y avant de quitter votre domicile)
 - Pas de partage des bouteilles d'eau, des serviettes, etc.
 - Pas de câlins, de poignées de main ou de high-five
- Veillez à ce que les meilleures pratiques soient appliquées pendant les pauses ;
 - Travailler avec le lieu de réunion pour planifier les pauses (toilettes, pause déjeuner, etc.), en particulier si d'autres groupes ou personnes seront présents.
 - Assurez-vous que tout le monde se lave les mains pendant et après les pauses.
 - Suivez les protocoles du site et mangez uniquement dans les zones prévues à cet effet.
 - Suivre les directives de la province pour manger en toute sécurité pendant la COVID-19.
 - Si de la nourriture est fournie, il doit s'agir de boîtes individuelles ou de repas emballés
 - S'assurer que les pratiques d'élimination des déchets (ordures, recyclage, etc.) sont appliquées de manière sûre.

Il existe un nombre infini d'activités d'entraînement qu'un planchiste pourrait entreprendre. Vous trouverez ci-dessous, quelques facteurs qui doivent être pris en considération quand vous utilisez des installations.

REMARQUE : Quand vous remplissez la grille d'évaluation et d'atténuation des risques des clubs de Canada Snowboard (requis pour la sanction de tout entraînement/événement ou activité), vous serez informé de tous les autres facteurs de sécurité qui devront être pris en compte dans le cadre de votre entraînement/activité.

Installations	Considérations
	Tous les accès sont soumis aux directives de la santé publique locale.
Activités en classe	<ul style="list-style-type: none">• Choisissez et utilisez des activités qui respectent une distance physique de 2 mètres et évitez la surpopulation.



	<ul style="list-style-type: none"> • Décourager les activités qui pourraient contribuer à la propagation de la COVID-19 dans des espaces intérieurs confinés (par exemple : acclamer ou crier, chanter, s'asseoir ou se tenir près l'un de l'autre, se rassembler, avoir un contact physique, ne pas porter de masques lorsqu'ils sont indiqués, ...). • Ne faites pas d'activités qui compromettent les pratiques d'hygiène. • Évitez de partager les équipements ; si cela n'est pas possible, mettre en place et appliquez des protocoles de désinfection stricts entre chaque utilisation.
Gymnases et installations d'entraînement, y compris les Instituts nationaux du sport (ex : INS)	<ul style="list-style-type: none"> • Accès basé sur les restrictions régionales et les mesures d'hygiène
Station de ski et centre d'entraînement (sur neige et hors neige)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité réduite des remontées mécaniques (et sur l'installation) • Plus grand espacement dans les files d'attente ; pas d'attente en groupe avant une compétition ou dans l'aire d'arrivée (distanciation sociale) • Les consignes seront à confirmer avec l'association des stations de ski de chaque provinciale/territoire.
Rampe d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre limité de participants chaque session (distanciation) • Attention à tout ce que vous touchez - utilisez des gants • Les piscines doivent être chlorées
Trampolines	<ul style="list-style-type: none"> • Les tapis, le lit et le cadre supérieur doivent être essuyés avec un désinfectant entre les utilisateurs • L'horaire est important : un seul athlète à la fois est autorisé sur le site ; les athlètes doivent arriver et repartir pour leur séance d'entraînement spécifique. S'ils croisent un autre participant à l'arrivée ou au départ, la distanciation physique doit être respectée • Séances individuelles privées uniquement (actuellement) • Pas de repérage de la main • L'entraîneur doit se trouver à au moins 2 mètres de l'athlète pendant l'entraînement • Respecter la distance physique à tout moment • Si des toilettes sont utilisées, elles doivent être désinfectées avant que le prochain utilisateur ne soit autorisé à les utiliser ; le nettoyeur doit utiliser un EPI approprié, y compris un masque et des gants (aller à la toilette avant d'aller à l'entraînement)
Sacs gonflables (Air bags)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre limité de participants à chaque séance (distanciation physique) • - Attention à tout ce que vous touchez - utilisez des gants • - Réduction de la capacité des remontées (et de l'installation) • - Plus grand espacement dans les files d'attente ; pas d'attente en groupe avant une descente ou en bas sac gonflable (distanciation) • - Surface d'atterrissage essuyée avec un désinfectant entre les utilisateurs



Annexe B : Acceptation et reconnaissance des risques à l'entraînement

[CLIQUEZ ICI POUR LA VERSION ÉLECTRONIQUE](#)

En tant que participant à cette session d'entraînement, je comprends que Canada Snowboard, les associations provinciales et les clubs membres ont travaillé en étroite collaboration avec leur personnel médical ainsi qu'avec les autorités sanitaires locales pour réduire le risque de transmission du virus COVID-19. Sachant qu'ils ont pris toutes les précautions possibles, il n'y a actuellement aucune garantie que je ne serai pas exposé d'une manière ou d'une autre au virus et j'accepte ce risque.

En tant que participant, j'accepte les conditions suivantes :

- Je suivrai les directives actuelles telles que définies par l'autorité sanitaire locale. Celles-ci comprennent, sans s'y limiter, la distanciation physique, le nombre limité de personnes dans un véhicule, l'autosurveillance des symptômes, etc.
- Je n'ai pas voyagé à l'étranger au cours du dernier mois. Note : Je comprends que si j'ai été à l'étranger au cours du dernier mois, je dois avoir fait une période d'auto-isolation au cours des 14 derniers jours (selon les recommandations de l'autorité sanitaire locale). Toute personne qui ne peut remplir cette condition ne doit pas participer aux entraînements.
- Je n'ai pas été sciemment exposé à une personne soupçonnée d'avoir le COVID-19. Si vous avez été en contact avec une personne soupçonnée d'être atteinte de COVID-19, veuillez en discuter avec votre entraîneur pour évaluer le risque.
- Il n'y a plus de partage de bouteilles d'eau, de nourriture, d'équipement, de serviettes, etc.
- Je ramènerai personnellement tous les déchets et ordures à ma maison (ou dans une poubelle identifiée)
- Si je soupçonne que je présente des symptômes de COVID-19 ou que je me sens mal, je le déclare immédiatement au personnel d'encadrement et je prends des mesures d'isolement (voir les informations pertinentes dans les liens fournis à l'annexe D)
- Je respecterai l'interdiction de publication sur les médias sociaux - je ne dirai pas que je suis dans un camp d'entraînement ou que je participe à une de mes activités. Toute violation entraînera mon retrait immédiat de l'activité.
- Je comprends qu'il existe des risques à l'occasion de déplacement et d'entraînement pendant une pandémie. Bien que Canada Snowboard, mon association provinciale et mon club prennent toutes les précautions possibles, je reconnais que je participe à l'activité à mes propres risques.
- Si je développe des symptômes de COVID-19, je comprends que je serai responsable des coûts de mon isolement, des soins et du voyage prolongé. Canada Snowboard/Association provinciale/Club continuera à soutenir/coordonner ma situation et me soutiendra dans la mesure du possible.
- J'ai lu et je respecterai les informations sur la COVID-19 fournies par mon club.
- Si j'ai l'impression d'avoir entrepris des activités ou des comportements à risque, je ne participerai pas au camp.
- Je comprends que chaque participant est tenu d'apporter les articles suivants pour son usage personnel :
 - Masque facial non médical
 - Lingettes désinfectantes et/ou désinfectants pour les mains
 - Serviette personnelle, bouteille d'eau
 - Facultatif : gants en latex (ou similaire)
 - Recommandé : Thermomètre personnel



Formulaire d'auto-déclaration COVID-19- QUOTIDIEN
(doit être rempli par les athlètes, les entraîneurs et toutes les personnes présentes)

NOM: _____ **COURRIEL:** _____

DATE: _____ **CELL:** _____

RÔLE: _____

NOM DU CONTACT EN CAS D'URGENCE: _____

NUMÉRO TÉL DU CONTACT EN CAS D'URGENCE: _____

1. Présentez-vous des symptômes de la COVID-19 tel que fièvre, toux, difficultés respiratoires ?
(si OUI, le participant doit rentrer chez lui) OUI NON
2. Avez-vous été en contact étroit avec une personne qui présente actuellement l'un des symptômes ci-dessus ou qui a présenté l'un des symptômes ci-dessus au cours des 14 derniers jours? OUI NON
3. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact étroit Avec une personne qui a reçu un diagnostic de COVID-19, qu'il soit confirmé par un laboratoire ou provisoire? OUI NON
4. Êtes-vous allé à l'extérieur du pays dans les 14 derniers jours ? OUI NON
5. Je comprends qu'il existe des risques lors de déplacement et d'entraînement pendant une pandémie ? OUI NON

En respect des règles sanitaires concernant la COVID-19, il est possible que vous ne soyez pas autorisé à participer à une activité sanctionnée.

Dans le cas où je commencerais à présenter un des symptômes mentionnés plus haut une fois sur le site d'entraînement ou de compétition, je m'engage à aviser immédiatement mon entraîneur ou un responsable et j'accepte que l'on m'isole dans un local jusqu'à ce que je puisse quitter le lieu d'entraînement en toute sécurité.

Le présent questionnaire est confidentiel. Je consens cependant à ce que Québec Snowboard communique certaines informations recueillies aux autorités compétentes si nécessaire.

J'ai pris connaissance des mesures sanitaires de mon club et de Québec Snowboard. Je comprends que ces mesures sont mises en place afin de protéger la santé et la sécurité de tous. Le risque zéro n'existant pas, je comprends aussi que malgré les mesures mises en place, il demeure un risque de contracter la COVID-19.



Je m'engage à respecter ces mesures ainsi que toutes les directives des autorités gouvernementales en la matière et j'accepte le risque encouru à participer aux activités sanctionnées.

En assistant à l'activité [nom de l'activité, club, lieu)

_____ commençant le _____ et se terminant le _____ (date), vous attestez que vous n'avez répondu « oui » à aucune des questions ci-dessus (à l'exception de la question #5) le jour de l'activité et que vous reconnaissez que le processus de dépistage de Canada Snowboard/Québec Snowboard ne permet pas de détecter la COVID-19 chez les personnes asymptomatiques.

Signature : _____



Annexe D: Ressources utiles :

- Veuillez vous référer à la page [COVID-19 Page](#) de Canada Snowboard pour trouver des ressources utiles concernant les mises à jour nationales et provinciales pendant la pandémie.



Annexe E : Document de planification de camp à l'extérieur du pays/province/territoire

Planification de camp à l'extérieur du pays/province/territoire

Nom du camp : _____
Date d'arrivée : _____
Date de départ : _____
Contact principal(e) : _____ N° du contact : _____
Contact d'urgence : _____ N° du contact : _____

Exigences pour tous les participants :

- Signer le formulaire de consentement après avoir lu et accepté à l'annexe B
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne pouvez pas participer au camp
- Si un(e) participant(e) a des questions, il/elle doit les poser à un membre du personnel de l'APTS/Canada Snowboard

Survol

Lieu de l'activité sanctionnée	
Coordonnées de l'autorité régionale de la santé	
Entraîneur(e) principal(e)	
Autre personnel participant	
Athlètes	
Description	
Durée du camp	
Responsable de la science du sport (le cas échéant)	
Responsable/Superviseur(e) médical(e)	

Plan de déplacement

Description du voyage à destination	
Transfert depuis l'aéroport	
Déplacement routier personnel	
Transport sur place	

Plan d'hébergement

Lieu	
Type (hôtel, etc.)	
Chambres	
Nettoyage	
Installations comprises (cuisine, etc.)	
Contact pour l'hébergement	



Nourriture et boissons

Installations (cuisine, restaurant)	
Chaîne d'approvisionnement alimentaire (type, distance, plan)	
Cuisinier (soi-même, embauché, etc.)	
Entreposage de la nourriture	
Nutrition sur le site d'entraînement	
Serveurs	
Rangement de la nourriture	
Nettoyage	
Contact pour la nourriture/boissons	

Aspects techniques du plan d'entraînement

Site (montagne, rampe)	
Accès (remonte-pente)	
Personnel (chauffeurs)	
Préparation du parcours	
Plan d'entraînement (c.-à-d. encadrement individuel)	
Autre (chlore dans la piscine, etc.)	
Contact du site	
Toilettes	
Autres considérations	



Plan d'entraînement auxiliaire (le cas échéant)

Site (gym, etc.)	
Accès	
Personnel (entraîneurs)	
Opérations	
Plan de nettoyage	
Contact du site	
Plan d'entraînement	

Considérations de sécurité

Veillez prendre note : Les tests des participants avant le voyage sont recommandés, mais non requis.

Général	Nombre total de participants	
	Niveau de risque de l'activité	
	Test pour la COVID-19 avant le déplacement (O/N)	
	Autres équipes partageant l'entraînement	
	Contacts extérieurs (personnel de nettoyage)	
	Vérifications sanitaires (prise de température et questionnaire de symptômes au quotidien)	
	Plan d'isolement (au besoin – entraîneur(e) désigné(e), etc.)	
	Plan de quarantaine (au besoin)	
	Plan de premiers soins/patrouille	
Spécifique	Considérations de distanciation physique	
	Utilisation de masques non médicaux (type, protocole)	
	Désinfection / nettoyage des articles (utilisation de gants, câbles de traction, etc.)	

Plan d'isolement (en cas d'apparition de symptômes chez un(e) entraîneur(e)/athlète/membre du personnel)

Lieu de l'isolement (isolement dans un endroit jusqu'à ce qu'il/elle reçoive le feu vert médical)	
Numéro des services d'urgence (911)	
Numéro du contact info COVID	



Centre de soins d'urgence le plus près	
Plan de transport en cas de recrudescence (chauffeur, EPI, etc.)	
Ressources locales (médicales)	
Livraison de nourriture	
Protocole de contact	

Liste d'équipement médical

	Offert	Nombre
Masques N95 (en cas d'urgence)		
Masques non médicaux		
Thermomètre sans contact		
Trousse de premiers soins		
Sac d'ordures		
Désinfectant (liquide concentré pour nettoyer les surfaces)		
Guenilles, vadrouille		
Gants de caoutchouc jetables		
Désinfectant/Lingettes à main		

Autre information (n'importe quoi d'autre...) :



Contact « Pré-suivi »

Activités et contacts de chaque membre de l'équipe à l'extérieur de sa bulle

NOTE : Si la province/territoire de l'athlète a des règles de suivi de contacts qui n'exigent pas de suivi particulier, veuillez décrire quelles sont les règles de suivi de contacts.

Membre de l'équipe	Mouvement/activité au cours des 14 derniers jours	Contacts	Date /statut du test pour la COVID	Niveau de risque
				Ajoutez des lignes au besoin

Coordonnées des membres de l'équipe

Membre	Téléphone	Courriel	Contact d'urgence	Numéro du contact d'urgence
				Ajoutez des lignes au besoin

Veuillez fournir votre plan médical d'urgence (exemple à l'Annexe B)

Veuillez produire une lettre des autorités locales confirmant que vous pouvez entrer le pays/province/territoire pour l'entraînement/compétition.

